

Compte rendu de réunion du comité des usagers Paris, 3 décembre 2018

Présents : Isabelle Aristide, Françoise Banat-Berger, Marie-Cécile Bouju, Boris Bove (SHMESP), Ghislain Brunel, Stéphane Castelluccio, Etienne Faisant, Judith Förstel, Bertrand Garnier, Béatrice Hérold, Claire Lemerrier (AHCESR), Rosine Lheureux, Sylvie Nicolas, Kevin Passmore, Caroline Piketty, Emmanuel Rousseau, Amable Sablon du Corail, Mireille Touzery, Annette Wiewiorka.

Excusés : Philippe Artières, Sophie Boudarel, Frédéric Bozo, Alain Chatriot, Gilles Morin, Pascal Simonetti, Anne Simonin, Sylvie Thénault,

Bilan de la consultation en ligne « Les archives pour demain ».

Mme Catherine Junges, sous-directrice de la politique archivistique au Service interministériel des archives de France (SIAF), présente le bilan de la consultation en ligne « Les archives pour demain » qui s'est déroulée entre le 16 avril et le 4 juillet 2018 (<https://assemble-civic.blunove.com/archivespourdemain/home>). C'est le rapport adressé à Mme Azoulay, ministre de la Culture, le 24 mars 2017, par Mme Christine Nougaret, vice-présidente du Conseil supérieur des Archives, et intitulé « Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique » qui a servi de base de réflexion. Une plateforme a été ouverte pour recevoir les contributions et affiner les propositions qui se sont focalisées sur trois objectifs : instaurer une plus grande transparence en matière de sélection et de collecte des archives en associant davantage les usagers, les producteurs d'archives et les décideurs ; faire évoluer les méthodes et les outils proposés par le Service interministériel des archives au réseau (telles les instructions réglementaires de tri et de sélection), en s'interrogeant sur la nécessité d'une évaluation basée sur une approche par fonction ou par politique publique plutôt que par producteur ; améliorer l'efficacité du contrôle scientifique et technique exercé sur les services producteurs, notamment dans le cadre de la dématérialisation croissante des documents papier.

Le processus s'est déroulé en quatre phases : état des lieux, proposition de solutions, approfondissement des idées les plus discutées, choix de 12 propositions pour la sélection et la collecte des archives (après votes des contributeurs). Le document de synthèse final est en ligne (https://francearchives.fr/file/7effaf21eee68d6986b1055db8d9c15cf0f9dd09/Synthese_Archives-pour-demain_20180731.pdf)

Il permet de connaître par le détail les interrogations et les solutions préconisées : sur l'évaluation, de nombreux archivistes s'interrogent sur la validité de la pratique de l'échantillonnage qui se trouve en décalage avec les besoins des archivistes communaux et inter-communaux ; il est proposé d'expérimenter la réalisation d'une instruction de tri et de sélection à partir d'une évaluation basée sur la fonction et non plus sur le producteur ; il semble essentiel de partager entre professionnels des archives la cartographie des systèmes d'information dont l'archivage définitif est à réaliser en priorité (en phase-test au niveau du ministère de la Justice sur les 3 ans à venir) ; il est demandé une coordination de la collecte des archives privées à l'échelle régionale, en lien avec les associations motrices et les réseaux de collecte existants, avec éventuellement la reconnaissance par le SIAF de services publics « chefs de file » pour un domaine ou une thématique afin de gagner en efficacité. La prochaine réunion du Conseil supérieur des archives en 2019 devra tirer les leçons de cette consultation et de ses propositions, et établir un plan de route.

La politique du département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime : instruments de recherche et numérisation des fonds

M. Amable Sablon du Corail, responsable du département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, expose l'état d'avancement des mises en ligne d'instruments de recherche et des

campagnes de numérisation Deux cents instruments de recherche sont aujourd'hui consultables sur la SIV (salle des inventaires virtuelle), soit un tiers de l'existant. Un nouveau marché de dématérialisation permettra en 2019 d'accroître ce nombre significativement. Il faut cependant savoir qu'un gros travail de normalisation et d'indexation des inventaires est toujours nécessaire en amont ou en accompagnement de ces dématérialisations, compte tenu de la spécificité des fonds anciens et du grand nombre d'inventaires analytiques pièce à pièce.

En lien avec ces instruments de recherche, les archivistes construisent des notices des producteurs d'archives, très complètes, qui relient entre elles les institutions chargées d'un même domaine, ou qui relient à une institution les personnages qui y ont exercé des fonctions. Citons par exemple les notices liées au « parlement de Paris », qui analysent les fonctions et les archives des différentes chambres en activité, en même temps qu'elles listent des conseillers, des avocats ou des présidents du parlement dont les archives personnelles sont conservées aux Archives nationales (<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/recherche/producteur/rechercheProducteurResultat.action?triValue=&formCallerNP=PRODUCTEUR&formCallerIR=&inSearchPage=false>).

La question du repérage des fonds numérisés est un point délicat car la SIV ne comporte pas d'entrée par ce biais, hormis dans la rubrique du portail sur les « nouvelles ressources en ligne », dont les archives numérisées (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/nouvelles-ressources-en-ligne>). Parmi les fonds accessibles en ligne, il faut citer les dossiers individuels des officiers de vaisseau ou de plume de la Marine (Marine C/7/1 à 80) : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_053796 ; les registres de délibérations du Bureau de la ville de Paris (H//1804/A à 1880, 1632-1784) ; les titres de la maison d'Anjou conservés dans le fonds de la Chambre des comptes (P//1334 à P//1354) et numérisés dans le cadre du programme ANR Europange (https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_056186), etc. Le meilleur moyen de repérer ces fonds numérisés reste d'interroger la SIV en « recherche avancée », en cochant la rubrique « archives numérisées » sur le sujet ou l'institution recherchée. Les programmes futurs de numérisation concerneront des ensembles archivistiques cohérents et qui donnent accès à des fonds dépourvus d'inventaires détaillés : par exemple, la série des répertoires chronologiques des minutes d'arrêts dressés par les secrétaires des finances à partir de juillet 1649 (E//1683/22 et suivants), ou les inventaires analytiques sur fiches des arrêts au Civil et au Criminel pour le parlement de Paris au XIV^e siècle (fichier du CEHJ).

Enfin, les projets collaboratifs impliquant des bénévoles permettent de normaliser et de mettre à disposition de tous des instruments de recherche anciens. Il en est ainsi des arrêts criminels du parlement de Paris dont le 1^{er} volume de la table des accusés pour la chambre criminelle (1700-1725) est en ligne, consultable dans l'ordre alphabétique des condamnés : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_057561 ; de l'inventaire analytique des ordonnances et actes royaux enregistrés au parlement de Paris sous Louis XIII (1610-1643), en X/1a/8646 à 8654 : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_053944 ; ou du dépouillement des lettres de provision d'office (fonds de la Grande Chancellerie, V/1/1 à 539).

À plusieurs questions portant sur le devenir des originaux et leur consultation après numérisation, il a été répondu que les originaux restaient le fondement du patrimoine archivistique et que leur bonne conservation était un objectif essentiel, que des autorisations d'accès à ces originaux numérisés étaient délivrées en fonction des nécessités de la recherche et de manière très libérale. Une discussion a eu lieu également autour de la possibilité que devraient donner les Archives nationales d'une annotation collaborative des instruments de recherche et des images. Un débat s'est engagé enfin sur la nécessité de consulter les usagers sur les mots-clés utilisés pour la recherche, sur la définition des « fonctions » et la nécessité de les historiciser, sur le besoin de disposer d'un outil qui garde trace des mots-clés utilisés par un demandeur dans sa recherche.

La Grande collecte 14-18

Madame Isabelle Aristide-Hastir, responsable du département des archives privées, dresse le bilan de cette seconde édition de la Grande collecte 14-18 qui s'est tenue à Paris le samedi 10 novembre 2018. Elle rappelle au préalable que la Grande Collecte 2013 avait eu un succès considérable et suscité 450 contributions des familles et des particuliers, dont les trois quarts consistaient en dépôt provisoire pour numérisation et dont un quart était des dons définitifs. Depuis lors, les Archives nationales ont mené une longue campagne de description et de numérisation qui a abouti à une mise en ligne de l'inventaire et de plus de 20 000 images sous les cotes 700 AP 1 à 23 : voir https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_054129. Les fonds non numérisés sont consultables en original en salle de lecture. Par ailleurs une exposition temporaire d'originaux a été présentée à Paris, du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019, doublée d'une exposition numérique visible en ligne : <http://grande-collecte-14-18-archives-nationales.anybug.fr/>

La collecte 2018 a été ciblée uniquement sur des dons définitifs. 45 personnes se sont déplacées le 10 novembre et de nombreux contacts ont pu être pris pour des versements futurs. Neuf dépôts temporaires pour numérisation ont été acceptés, compte tenu de leur intérêt et de leur complémentarité avec les dépôts existants. Parmi les dons, on peut signaler les aquarelles et dessins de Daniel Girard, dessinateur de formation et affecté dans un bataillon de tirailleurs algériens (<http://centenaire.org/fr/tresors-darchives/archives/les-aquarelles-de-daniel-girard-les-tirailleurs-algeriens>). Il faut mentionner aussi une centaine de plaques de verre stéréoscopiques avec leur appareil de visionnage, qui sont tout à fait exceptionnels ; quatre carnets de notes de femmes, un journal de guerre italien.

Questions diverses

Afin d'améliorer les échanges entre les usagers et le comité, il est décidé de créer une adresse générique relevée par les Archives nationales (comite.usagers.archives-nationales@culture.gouv.fr) et d'indiquer, sur la page dédiée au comité des usagers sur le site internet des Archives nationales, les adresses électroniques des membres qui accepteraient de se faire le relais des demandes des usagers (voir : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/comite-des-usagers>).

Les comptes rendus des précédentes réunions seront disponibles dans les deux salles de lecture ; celui de cette dernière séance sera mis en ligne.

Les Archives nationales ont contacté l'Association des historiens modernistes des universités françaises (AHMUF), en la personne de son nouveau président, Nicolas Le Roux, professeur à l'université Paris XIII, afin d'inclure cette association dans le comité des usagers, au même titre que la SHMESP et l'AHCESR.

Les prochaines réunions sont fixées :

- au mardi 12 mars 2019, à 14h30, à Pierrefitte-sur-Seine
- au mardi 10 septembre 2019, à 14h30, à Paris
- au mardi 3 décembre 2019, à 14h30, à Pierrefitte-sur-Seine